

1990

Le financement futur des hautes écoles

Editeur:
Conférence universitaire suisse

Supplément 47

1990

POLITIQUE DE LA
SCIENCE

PLANIFICATION 1992-1995 DES HAUTES ECOLES:

ENTRE LA RESIGNATION ET L'ESPOIR

**Conférence du Professeur Luc Weber,
Président de la Commission de planification universitaire**

1. INTRODUCTION

Dans deux mois à peine, le Comité de la CUS adressera aux Autorités fédérales le plan pluriannuel 1992-1995 des Hautes Ecoles suisses. Rappelons à cette occasion que le principe de la planification a été prévu en premier lieu dans la Loi fédérale sur l'aide aux Universités du 28 juin 1968, puis a été confirmé dans la Loi fédérale sur la recherche du 7 octobre 1983; il est en passe de devenir une tâche primordiale de la Conférence universitaire suisse dans le projet du Conseil fédéral de révision de la LAU actuellement en discussion devant les Chambres fédérales.

Le plan pluriannuel des Universités suisses que la Commission de planification universitaire (CPU) est chargée de préparer pour la troisième fois poursuit principalement trois buts:

- Analyser l'évolution récente dans les Hautes Ecoles et identifier les principaux problèmes présents et prévisibles
- Inventorier les programmes des Hautes Ecoles tant en ce qui concerne les nouveaux développements que les abandons, afin en particulier d'identifier les projets qui justifieraient une coordination accrue,
- Faire état des besoins financiers des Universités cantonales afin de déterminer l'ampleur des subventions fédérales.

de planification 1992-1995
Conseil suisse de la science 1989

- (3) E. Leisi, Der Misserfolg von Philipp Jenningers Rede
NZZ, 12.1.1989

- (4) A. Gruen, Gewalt nach Verlust stabilisierender Autorität
NZZ, 31.3/1.4.1990

Grâce à l'élaboration de deux plans déjà pour les périodes 1984-87 et 1988-91, la CPU a acquis une masse d'expériences, positives comme négatives, qui lui seront très utiles pour la rédaction de ce plan et des plans suivants. J'en citerai trois.

- 1) L'élaboration d'un plan fédéral a forcé certaines Universités, qui ne le faisaient pas spontanément, à faire un effort coordonné d'analyse de leur situation et de réflexion sur leur avenir.
- 2) Le plan fournit une vue d'ensemble de grand intérêt sur les problèmes et les projets de chaque Haute Ecole. Il fournit ainsi des informations sur les domaines qui mériteraient un effort de concertation accru. Toutefois, l'expérience a démontré que la phase d'élaboration du plan fédéral est trop courte et les projets des Universités trop soumis à des aléas de réalisation pour que la contribution de la commission en matière de coordination se limite à celle de la rédaction du plan fédéral. La coordination doit être un souci permanent de la Commission qui doit avant tout jouer un rôle de centre d'information et d'impulsion à l'égard d'autres instances mieux placées pour agir.
- 3) La présentation des besoins financiers par les Hautes Ecoles n'a pas répondu aux espoirs que l'on avait mis en elle. On le doit pour beaucoup à la disparité des positions de chaque Haute Ecole à l'égard de la collectivité qui la supporte. L'expérience montre que la situation de chaque Haute Ecole se situe entre les deux termes de l'alternative suivante. Tantôt, dans l'esprit d'une planification qui va du haut vers le bas, l'autorité de soutien fixe spontanément, en général à un niveau bas, les normes de croissance à respecter en matière de personnel et de budget. Tantôt, conformément à une planification se déroulant du bas vers le haut, les Universités font état spontanément et sans restriction de leurs besoins, voire de leurs intentions. Lorsque c'est le premier terme de l'alternative qui prévaut, les données financières communiquées par la Haute Ecole ont un bon degré de fiabilité, mais le document devient avant tout un plan d'exécution dont le

contenu informatif est faible dans l'optique de la coordination. Si le second terme de l'alternative prévaut, la fiabilité des données financières communiquées s'en ressent parce que la réalisation effective du plan dépendra des disponibilités budgétaires dégagées année après année. Il faut savoir en effet que la planification universitaire place presque inévitablement les Autorités cantonales concernées dans l'embarras, parce qu'elles ne sont guère en mesure de confronter les demandes de l'Université avec les priorités de l'Etat, ne disposant pas elles-mêmes d'un plan financier. De ce fait, les données communiquées par les Universités dans leurs plans ne sont guère comparables, ce qui engendre une difficulté sérieuse pour la planification puisqu'un des buts du plan fédéral était précisément de révéler les besoins financiers des Universités.

2. LES HAUTES ECOLES FACE AUX EXIGENCES DE LA FIN DU XX^e SIECLE

Les rapports élaborés récemment tant par le Conseil suisse de la science que le Fonds National de la recherche scientifique, ainsi que les objectifs du Conseil fédéral du 28 mars 1990 pour la politique de la recherche à partir de 1992 démontrent à quel point il est important pour la Suisse de préserver et de développer "la place scientifique et universitaire suisse" dans le contexte international. L'effort à fournir passe par la recherche et le développement ainsi que par les Hautes Ecoles, qui demeurent le lieu privilégié de la réflexion scientifique et humaniste.

Examinée à la lumière des bouleversements politiques, économiques, technologiques, professionnels et sociaux qui marquent cette fin de siècle, ainsi qu'à celle des menaces qui pèsent sur notre environnement, cette magnifique unanimité n'est pas étonnante; ces faits sont même tellement vrais qu'il devient banal de les répéter.

quatre-vingts continue à augmenter, même très fortement dans certaines Universités. Ce fait est particulièrement pénalisant pour certains secteurs, en particulier les sciences humaines, qui attendaient beaucoup de la baisse d'effectif pour gagner la course poursuite qu'elles ont entamée il y a fort longtemps afin d'assurer un taux d'encadrement décent. La nouvelle dégradation provoquée par l'évolution récente place certaines facultés dans une situation particulièrement défavorable car elle les empêche d'introduire des méthodes pédagogiques plus individualisées et les place face à un dilemme lourd de conséquences: améliorer les conditions d'encadrement ce qui est très souhaitable du point de vue pédagogique, ou élargir le champ des enseignements, ce qu'exigerait sans conteste l'environnement de la décennie nonante. D'une façon ou d'une autre, la prévention d'une baisse de qualité passe par une augmentation du corps enseignant, ou alors le risque d'un recours à des formes déguisées de numerus clausus augmenterait, ce que personne ne veut parce que cela serait dommageable au double plan de l'égalité des chances et de la mise en valeur des ressources humaines du pays. Il faut le dire, les Universités déplorent que les normes très généreuses d'encadrement qui sont appliquées aux niveaux primaire et secondaire n'aient pas le même "sex appeal" politique au niveau universitaire.

Bien évidemment, le problème posé par les effectifs d'étudiants s'étend aux locaux. Non seulement certaines Universités souffrent encore d'un besoin de rattrapage important dans certains secteurs, mais toutes les données en matière de planification des constructions devront vraisemblablement être corrigées à la hausse.

- 2) Le deuxième objet de souci majeur a trait au corps enseignant. Il porte en particulier sur la difficulté croissante de recruter de nouveaux professeurs de niveau international et même de susciter la vocation parmi les jeunes collaborateurs. A un moment où les Universités sont entrées dans une phase où le nombre de chaires à repourvoir augmente rapide-

En ce qui concerne plus particulièrement le rôle des Hautes Ecoles en matière d'enseignement, de recherches, de services à la collectivité et, depuis peu, de formation continue, la question brûlante est de savoir si la place universitaire et scientifique suisse est en mesure de répondre à ce défi vital. Très concrètement, la question est double: les ressources humaines indispensables pour relever ce défi sont-elles disponibles? le cas échéant, la place universitaire suisse a-t-elle les moyens de les engager efficacement? Telle est précisément la question à laquelle le chapitre 1 du plan pluriannuel des Universités suisses cherchera à répondre sur la base des analyses effectuées dans chaque Université ou Ecole. Examinons brièvement les principaux enseignements que l'on peut tirer à ce sujet de la lecture des plans.

Les commentaires relatifs au taux de réalisation du plan 1988-91 sont dans l'ensemble satisfaisants, à l'exclusion notable de l'Université de Berne, qui n'a pas pu réaliser ses modestes prétentions et qui est actuellement soumise à un blocage de personnel. Plutôt favorable au cours des exercices budgétaires 1988 et 1989, la situation de l'Université de Genève s'est brusquement retournée cette année suite à des coupures budgétaires décidées par le Conseil d'Etat au mois d'avril.

Toutefois, les Universités font part de toute une série de problèmes qui, même s'ils diffèrent en partie quant à leur nature ou à leur importance selon le lieu, incitent finalement tous à conclure que le niveau des prestations offertes est satisfaisant, mais, dans de nombreux secteurs, n'est pas ou plus à la hauteur des exigences présentées par les défis mentionnés ci-dessus.

Il n'est évidemment pas possible de faire ici un inventaire, même incomplet, des principaux griefs relevés; je me contenterai de citer les trois qui m'ont personnellement le plus frappé.

- 1) Contrairement aux prévisions, et sans qu'on puisse en tenir rigueur à leurs auteurs, la montagne d'étudiants dont on avait prédit l'abaissement pour le milieu de la décennie

ment suite aux nombreux départs à la retraite ou à la nécessité de créer de nouveaux enseignements, cette baisse apparente d'attractivité de la profession et de l'Université suisse est un phénomène important qui mérite la plus grande attention.

- 3) Au nombre des problèmes moins fondamentaux, mais à prendre très au sérieux, relevons ceux du logement des étudiants, du financement de la mobilité, ainsi que celui de l'entretien et du renouvellement des équipements, en particulier du matériel informatique en tant qu'outil de travail.

On constate ainsi que la plupart des Universités déplorent que la situation à l'aube de la période du plan soit en partie insatisfaisante. Certaines s'expriment avec soumission, voire avec résignation, alors que d'autres envisagent leur situation sereinement, voire avec un esprit combatif. Il n'est pas question pourtant de peindre le diable sur la muraille et de prendre toutes les plaintes pour de l'argent comptant. Il n'en demeure pas moins que même si le système universitaire suisse se situe dans une position relativement favorable par rapport à celui de la plupart des autres pays développés, il n'est pas épargné par des problèmes de fond qui, s'ils ne trouvent pas solution, l'affaibliront et le rendront moins apte à répondre aux défis dont il était question au début.

3. PRINCIPAUX PROJETS

La partie la plus longue des plans des Hautes Ecoles est consacrée à la description des projets envisagés pour la période du plan. Ces projets sont en général listés par Faculté ou département pour les Ecoles polytechniques, et par discipline. L'exception la plus notable est celle de Genève, qui porte le gros de son effort sur des projets dits "universitaires", mettant l'accent sur la collaboration interuniversitaire, les services à la Cité, la formation continue, l'ouverture sur l'Europe, l'environnement et la communication.

Contrairement à une critique souvent entendue, les plans de développement des Hautes Ecoles ne décrivent pas que des projets de réalisations nouvelles. Même si cette forme de développement domine, les Universités et Ecoles, très conscientes des contraintes financières qui pèsent sur elles, font, bien que de façon encore très différenciée de l'une à l'autre, un réel effort pour dégager des ressources supplémentaires par une réaffectation des ressources dont elles disposent. Certains plans passent explicitement en revue les différents domaines d'enseignement et de recherche et leur attachent un qualificatif de "à développer", "à maintenir", ou encore "à réduire", voire "à abandonner". Toutefois, il apparaît dans la pratique que la possibilité de réduire ou de supprimer un enseignement ou un domaine de recherche se concrétise surtout lorsqu'une chaire est libérée, suite en principe à un départ à la retraite. C'est pourquoi, la planification du corps enseignant revêt une très grande importance pour faire connaître suffisamment tôt aux responsables de la planification où et quand ils pourraient bénéficier d'une marge de manoeuvre pour réaffecter des ressources.

Il va sans dire que même si ce besoin de réaffectation est assez largement ressenti, sa mise en oeuvre rencontre des difficultés pratiques évidentes. D'une part, sur le fond, la suppression d'une chaire, voire de toute une orientation, n'est jamais facile pour trois raisons au moins:

- les disciplines enseignées sont souvent très imbriquées, ce qui empêche la suppression d'un maillon, devenu moins important à titre primaire, mais qui demeure indispensable à titre secondaire. De même, certains professeurs sont accompagnés d'importantes équipes de recherche.
- le rythme d'obsolescence des disciplines diffère énormément de l'une à l'autre; assez rapide dans les branches techniques, il l'est déjà moins dans les sciences fondamentales (sciences exactes, économiques), et est lent dans les disciplines plus culturelles, ce qui fait que le recul manque souvent pour juger si elles pourraient sans mal être réduites ou abandonnées.
- A ces difficultés pratiques s'ajoutent toutes les résistances institutionnelles, humaines et, paradoxalement, souvent politiques, qui s'opposent au changement.

disciplines (médecine, informatique et environnement) ou à des sujets de préoccupation plus généraux tels que les bibliothèques, la mobilité et la formation continue. De par la responsabilité qui lui incombe d'élaborer le plan fédéral, la CPU a cependant un rôle général à jouer avant tout au niveau de l'information réciproque et en tant qu'organisme à même de donner des impulsions. Ceci explique d'ailleurs pourquoi, dès sa création en 1979, la CPU a beaucoup réfléchi aux buts, limites et formes de la coordination.

Les buts de la coordination sont doubles:

- améliorer les prestations des Universités en s'assurant que l'ensemble des domaines essentiels soient couverts, selon les cas, en procédant à une répartition du travail ou en réalisant des projets en commun,
- utiliser judicieusement les moyens en évitant des doubles emplois injustifiés.

L'ampleur des efforts de coordination est cependant soumise à une double contrainte:

- elle ne doit pas empêcher une saine compétition entre les institutions et les chercheurs et ne pas entraver l'esprit d'initiative et de créativité des chercheurs,
- elle ne doit pas remettre en question la diversité régionale des Universités et respecter le régime fédéraliste qui fait que ce sont les cantons qui supportent l'essentiel du financement.

L'évaluation du bien-fondé d'une coordination accrue nécessite des critères objectifs et mesurables. Le plus significatif est sans doute le souci d'une masse critique suffisante. Celle-ci se rapporte d'une part au nombre d'étudiants minimum pour justifier le maintien ou le développement d'une spécialisation ou d'une discipline d'enseignement, ce qui n'est de loin pas nécessairement toujours le cas pour des branches très ésotériques. Elle se rapporte également aux domaines de la recherche qui recourent à des équipements très lourds et complexes dont le coût élevé, voire exorbitant, doit pouvoir être divisé entre un grand nombre d'institutions. Mais la coordination est aussi souhaitable pour

En ce qui concerne la nature des principaux projets avancés par les Hautes Ecoles, il est particulièrement intéressant de constater que certaines Universités privilégient plutôt la consolidation alors que d'autres souhaitent au contraire mettre l'accent sur des projets nouveaux. Cette divergence de stratégie n'est pas surprenante. Comme les besoins de développement dignes d'intérêt dépassent de très loin les possibilités de réalisation, les responsables sont inévitablement partagés entre l'option de faire bien - et si possible mieux - ce que l'on sait faire, ou celle d'accepter les insuffisances constatées dans certains secteurs pour pouvoir répondre à des besoins nouveaux.

Mon propos ici n'est pas de décrire, même de façon résumée, les projets des dix Hautes Ecoles. Je me contenterai de dire que j'ai été frappé par une convergence d'intentions dans trois domaines, l'écologie et l'environnement, l'Europe et l'éthique. C'est une preuve fort parlante que les Universités ne sont plus des "tours d'ivoire", et sont de plus en plus sensibles aux préoccupations de la société. J'ajouterai, que parmi ces trois domaines, l'environnement est l'objet d'un tel engouement qu'il convient de réfléchir à son implication. On peut en effet s'étonner que ce sujet ne soit pas déjà apparu prioritaire dans les plans précédents alors que la problématique est reconnue depuis très longtemps par les scientifiques et les économistes. Si on peut voir là l'effet de la médiatisation et politisation du problème, on doit, en tant que responsable de la planification, veiller aussi à garder le sens de la mesure. Il convient avant tout d'éviter des développements de qualité insuffisante faute de ressources humaines en suffisance et d'assurer une certaine spécialisation grâce à une coordination bien réfléchie. La création toute récente d'une nouvelle commission de la CUS pour les problèmes de l'environnement s'avère par conséquent particulièrement judicieuse.

4. COORDINATION

La Loi sur l'aide aux Universités attribue comme on le sait à la CUS une très importante tâche de coordination. Celle-ci est en particulier assurée par différentes commissions propres à des

favoriser une meilleure synergie entre chercheurs de différentes provenances ou différentes disciplines. Inversément, on doit veiller à éviter de tomber dans l'excès contraire d'institutions trop grandes, car les coûts fixes liés au fonctionnement efficace de toute institution (administration, infrastructure et coût de négociation) augmentent rapidement.

La coordination entre les Hautes Ecoles peut prendre de nombreuses formes. Je les regrouperai sous trois têtes de chapitre:

- 1) La coordination en matière de conditions d'admission, de durée d'études, de reconnaissance des années et diplômes de façon à favoriser la mobilité des étudiants.
- 2) La spécialisation qui a pour effet de répartir entre les Universités les domaines qui, faute d'un nombre suffisant d'étudiants ou en raison de coûts d'infrastructure élevés, ne justifient pas leur maintien ou développement dans tous les centres. Parmi les bonnes solutions qui fonctionnent depuis très longtemps, il faut mentionner la répartition de certaines branches ésotériques dans le domaine des lettres, et sur une plus grande échelle en Suisse romande, la psychologie. Dans un esprit très proche, on peut citer la formation de centres de gravité ou d'excellence dans une discipline particulière (comme il en est question pour l'informatique ou pour un service tel que les bases de données bibliographiques).
- 3) Les prestations effectuées en commun à l'exemple des 3e cycles romands, voire les regroupements et fusions de secteurs entiers tels que l'astronomie de Lausanne et Genève à Sauverny.

Si l'on fait abstraction des grandes manoeuvres auxquelles on se réfère toujours dans les domaines de la pharmacie et de l'architecture, le bilan des efforts de coordination entre les Hautes Ecoles suisses n'est pas mauvais. De plus, il est évident que le faisceau de tensions mentionnées tout à l'heure pousse, même si les ressources étaient abondantes, à une concentration et une

coordination accrue. La CPU en est convaincue et s'efforcera de tirer des plans des Universités et Ecoles, ainsi que des examens spéciaux qu'elle conduira après coup les domaines susceptibles d'un effort de concertation supplémentaire. Elle est grandement aidée dans cette tâche du fait que les domaines les plus importants sont déjà sous surveillance des autres commissions de la CUS, du Conseil des Ecoles, du Fonds National ou encore de la CUR.

5. LES BESOINS FINANCIERS

Un des objectifs de la planification est de faire apparaître les besoins financiers des Universités afin de fixer le montant des subventions fédérales de base et d'investissement pour la période de subventionnement concernée. Alors que l'essentiel du plan fédéral concerne la place universitaire et scientifique suisse dans son ensemble, cette partie du plan porte exclusivement sur les besoins financiers des seules Universités cantonales. Le financement des Ecoles polytechniques fédérales et de la recherche fait l'objet de décisions budgétaires différentes, bien qu'interdépendantes.

Comme je l'ai mentionné dans mon introduction, la disparité des conditions dans lesquelles les Hautes Ecoles font connaître leurs besoins fait qu'il n'y a guère de sens d'additionner les besoins exprimés par chaque Université. En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, certaines Universités font état d'un taux de croissance supérieur à 5% en termes réels alors que d'autres planifient sous contrainte d'un blocage du personnel, voire d'une croissance zéro. Les données sont plus fiables pour les investissements en constructions et gros équipements. Mais là encore, il ne s'agit souvent que de projets non encore cautionnés politiquement.

Face à ce constat, la CPU a proposé au Comité de la CUS d'évaluer le volume des dépenses d'exploitation pour la période 1992-1995 sur la base de la croissance moyenne que les Universités devraient pouvoir dégager afin de répondre, sans diminu-

tions en matière de coordination, mais encouragera explicitement les Universités à faire un effort particulier dans certains domaines qui paraissent plus que d'autres d'une importance primordiale pour la place universitaire suisse.

La CPU n'ayant pas terminé la rédaction de son plan, il ne m'est pas possible en ce moment de préciser définitivement comment ces recommandations seront libellées et sur quels domaines elles porteront. La réflexion converge actuellement vers la question, cruciale pour l'avenir de la place universitaire et scientifique suisse, de la relève, question à laquelle il serait particulièrement judicieux d'associer la promotion des femmes dans les carrières académiques. Sur le plan plus particulier des disciplines, la Commission est d'avis qu'il conviendrait d'encourager plus particulièrement les projets relatifs à l'étude et à l'enseignement des problèmes européens, de la communication et de l'éthique. La commission salue également l'engouement en faveur des problèmes de l'environnement; elle estime cependant que l'effort principal doit être entrepris au niveau de la recherche, ce qui implique le partage de la charge de financement avec d'autres instances notamment le FNRS et les Ecoles polytechniques.

Cette démarche a un caractère exploratoire évident. Il est en particulier à prévoir que l'impact sur les Universités de ces priorités à l'échelle nationale diffèrera d'une Université à l'autre selon leurs priorités propres. La CPU estime cependant que cette voie médiane entre la solution traditionnelle d'une planification fédérale qui va exclusivement du bas vers le haut et le lancement de mesures spéciales vaut la peine d'être expérimentée, car elle est à même de favoriser la réalisation de priorités nationales sans provoquer les mêmes distorsions et à-coups que les mesures spéciales. Pour que ces recommandations ne restent pas lettre morte, il est évidemment nécessaire que les Universités cantonales les prennent au sérieux. A cet effet, un contrôle ex post devra être effectué, en principe sous la forme d'une référence spéciale dans le rapport annuel des bénéficiaires de subventions.

tion de qualité, aux besoins qui s'adressent à elles. L'expérience en Suisse et à l'étranger montre en effet que les Universités ne sont pas en mesure de soutenir durablement des taux de croissance élevés sans entamer la qualité de leurs prestations et provoquer des gaspillages importants. Cela se comprend aisément puisque la qualité des Universités dépend primordialement de celle de leurs enseignants et chercheurs. Or, même si certains concours suscitent parfois un très grand nombre de candidatures, on sait très bien que les personnes vraiment compétentes, et en particulier qui présentent la palette de qualités que l'on est en droit d'attendre d'un professeur d'Université, ne sont finalement pas si nombreuses. Dès lors, toute campagne d'embauche trop rapide engendre inévitablement une réduction des exigences. Ce qui est vrai pour les professeurs l'est aussi pour le corps intermédiaire.

Se ralliant à cette argumentation, le Comité de la CUS a décidé le 3 mai 1990 qu'un taux de croissance réel, c'est-à-dire en francs constants de 1991, de 3% par année correspondrait bien à cet objectif. Partant de la conviction que l'essentiel de cette croissance doit être couvert par la Confédération, le Comité a cependant décidé qu'une partie de l'augmentation devrait servir à financer des objectifs particuliers.

Cette seconde décision du Comité place la CPU devant une situation nouvelle, puisque pour la première fois elle est ainsi appelée à jouer un rôle directeur dans la planification. Pour y parvenir, la solution la plus conforme à l'organisation universitaire suisse semble être que la CPU émette dans son plan des recommandations générales à l'intention des Universités visant à la réalisation des objectifs nationaux qu'elle aura retenu. Comme la procédure retenue pour la rédaction de ce troisième plan ne prévoit pas de deuxième document, les Universités devront être invitées à en tenir compte, le cas échéant, dans la phase locale d'affinement de leur plan et en tout cas au moment des allocations budgétaires.

Ce faisant, le plan 1992-1995 innovera par rapport aux deux précédents puisqu'il ne se contentera pas d'émettre des recommanda-

La question suivante consiste à évaluer quelle part de la croissance de 3% pourra être assurée par les cantons universitaires. La CPU n'a évidemment pas les moyens de faire des prévisions financières. Au vu des commentaires émis à ce sujet dans les plans et surtout, le cas échéant, des lettres d'accompagnement des Conseillers d'Etat, il lui semble cependant que les cantons ne sont pas en mesure de garantir une croissance réelle de 3% à leur Université, la réalité la plus vraisemblable se situant entre 0 et 2% selon le canton. Tout d'abord, la situation financière s'annonce plus difficile en raison de la reprise de l'inflation; de plus, les autorités cantonales doivent faire face à de nombreux autres besoins, ne serait-ce que dans d'autres domaines de l'enseignement, et ne sont de ce fait guère disposées à octroyer une véritable priorité aux Universités, d'autant plus que le budget de ces dernières pèse déjà très lourd.

Si cette évaluation est correcte, et il sera particulièrement intéressant d'entendre à ce sujet le Conseiller d'Etat Jenny, chargé des finances du canton de Bâle, le développement souhaitable des Universités cantonales dépendra nécessairement d'un effort financier supplémentaire extérieur. On écouterait donc avec curiosité les avis du Conseiller d'Etat Lareida en ce qui concerne l'accord intercantonal, et de Monsieur L'Eplattenier de Ciba-Geigy en ce qui concerne un éventuel apport accru de l'économie privée.

Quelle que puisse être l'ampleur de ces ballons d'oxygène, il apparaît que le développement des Universités cantonales nécessite péremptoirement un engagement accru de la Confédération. Celui-ci serait d'ailleurs parfaitement cohérent du point de vue de la répartition des tâches puisque le maintien de la capacité concurrentielle du pays en dépendra dans une large mesure.

Partant d'une estimation grossière de ce que pourraient être les dépenses d'exploitation des Universités en 1991, soit 2,1 milliards de francs, l'application d'un taux de croissance annuel en francs constants de 3% augmenterait celles-ci de 260 à 270 millions d'ici 1995, dernière année de la période de planification. Supposons maintenant que cette augmentation soit cou-

verte pour 1/3 par les cantons (universitaires et non universitaires) et pour 2/3 par la Confédération, ce qui revient à dire que les cantons seraient en mesure de garantir une croissance réelle de 1%. Dans cette hypothèse, la subvention fédérale de base devrait passer de 332 millions en 1991 (dernière année de la 7e période de subventionnement) à un peu plus de 500 millions en 1995, ceci représenterait une augmentation de 50% environ ou de 11% en moyenne annuelle entre 1991 et 1995. Sans doute forte en termes relatifs, cette augmentation l'est beaucoup moins en chiffres absolus car la somme en jeu est finalement faible comparée aux 6,4 milliards consacrés en 1990 à la sécurité sociale, 5,7 à la défense nationale ou 2,4 à l'agriculture, ainsi qu'aux 2,5 milliards alloués au total pour l'enseignement et la recherche. Le taux d'effort de la Confédération, mesuré sur la base des statistiques de l'administration des finances, passerait de 15,7% en 1988 à un peu plus de 21% en 1995. On serait donc encore loin des recommandations de 1962 de la commission Labhard (25 à 60% selon la capacité financière)! En revanche, si l'on ajoute les subventions pour les investissements, cet objectif d'une croissance annuelle réelle de 3% permettrait d'atteindre le taux d'effort de 23% recommandé par le Conseil suisse de la science dans ses objectifs de 1989 pour la place universitaire suisse.

Cette courte excursion chiffrée n'avait pour seul but que de fixer les ordres de grandeur. Elle montre cependant que l'effort que la CPU et le Comité de la CUS estiment nécessaire pour permettre aux Universités cantonales de contribuer à la préservation, ou mieux, au développement de la place scientifique universitaire suisse est non seulement raisonnable, mais même en deçà des augmentations projetées dans d'autres domaines d'activité publique (notamment, pour la prévoyance-vieillesse, la santé, les transports et les relations internationales).

La CPU est particulièrement bien placée pour comprendre, au même titre que d'autres organismes tel que le Conseil suisse de la science, le Fonds national de la recherche scientifique et la Conférence universitaire, l'extrême importance d'un enseignement et d'une recherche universitaires de bonne qualité pour permet-

tre à la Suisse, et à notre société, de relever les défis importants de cette fin de siècle. C'est pourquoi, elle estime de son devoir, non seulement d'élaborer un rapport rigoureux et objectif sur la situation et les projets des Hautes Ecoles suisses, mais de rendre attentive l'opinion publique et les autorités élues, tant fédérales que cantonales, au fait que la situation de la place universitaire suisse, sans être mauvaise, n'est pas satisfaisante. Elle espère par conséquent vivement que son appel sera compris par les décideurs politiques.

Berne, octobre 1990

Conférence universitaire suisse
Wildhainweg 21 • 3012 B e r n e
Tél. 031 24 55 33 • Fax 031 24 17 92

TABLE DES MATIERES

Page

Introduction et objectifs M. Hans Rudolf Striebel, Conseiller d'Etat, Président de la Conférence universitaire suisse	5
Exigences auxquelles devra répondre demain le système universitaire suisse Mme Verena Meyer, Professeur, Présidente du Conseil suisse de la science	9
Planification 1992 - 1995 des Hautes Ecoles: entre la résignation et l'espoir M. Luc Weber, Professeur, Président de la Commis- sion de planification universitaire	19
La place des universités dans la politique de for- mation des cantons - Possibilités et limites des cantons universitaires M. Marius Cottier, Conseiller d'Etat, Directeur de l'instruction publique et des affaires culturelles du canton de Fribourg	35
Les moyens dont disposent les cantons pour financer leur université M. Kurt Jenny, Conseiller d'Etat, Chef du Dépar- tement des finances du canton de Bâle-Ville	53
Accord intercantonal sur la participation au finance- ment des universités M. Kurt Lareida, Conseiller d'Etat, Président de la Commission de l'Accord intercantonal sur la participation au financement des universités	61
Financement des Hautes Ecoles: rôle de l'industrie privée M. François L'Eplattenier, membre de la Direction du consortium de Ciba-Geigy SA, Bâle	67
Rôle et possibilités financières de la Confédération M. Heinrich Ursprung, Professeur, Président du Conseil des écoles polytechniques fédérales	78
Ressources insuffisantes des universités: les con- séquences possibles pour la politique universitaire et la société M. Jean Guinand, Professeur, Président de la Com- mission de la science et de la recherche du Conseil national	92